

MAIRIE
DE
NIEULLE-SUR-SEUDREDÉLIBÉRATION
séance du 08 avril 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **lundi 08 avril 2024 à 19 h 30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 - Présents : 14 - Votants : 14 - Pouvoirs : 0
Date de Convocation : 02/04/2024

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Mme RUCHAUD Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoint, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie, M. OCTEAU Stéphane, M. RENOULEAUD Bruno, Mme TOBI Karine et M. VIOLLET Geoffroy

Secrétaire de séance : Mme BILLAUD Vanessa.

Délibération n° D24_02_12

Objet LOCAL COMMERCIAL "SUPERETTE"
Renouvellement du bail commercial et détermination des modalités de location au 10 octobre 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le bail commercial conclu, entre la commune de Nieulle-sur-Seudre et M. et Mme Jacky MONTMEAU, pour le local sis 4 Rue du Fournil, arrive à échéance le 09 octobre prochain. Il rappelle que les locaux loués sont exclusivement consacrés à l'exploitation d'un commerce d'alimentation générale, jeux de la Française des Jeux, presse, loto, dépôt de pain, dépôt de gaz et gérance d'un débit de tabac.

Par conséquent, il convient de renouveler ledit bail à compter du 10 octobre 2024, pour une durée identique (9 ans), et de déterminer le montant du loyer mensuel, actuellement de 715,54 € ht.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Maire ;

Vu le bail commercial conclu entre la commune de Nieulle-sur-Seudre et M. et Mme Jacky MONTMEAU, pour le local sis 4 Rue du Fournil, consacré exclusivement à l'exploitation d'un commerce d'alimentation générale, jeux de la Française des Jeux, presse, loto, dépôt de pain, dépôt de gaz et gérance d'un débit de tabac ;

Attendu que M. et Mme Jacky MONTMEAU souhaitent être maintenus dans les lieux pour poursuivre l'exploitation de leur commerce d'alimentation générale, jeux de la Française des Jeux, presse, loto, dépôt de pain, dépôt de gaz et gérance d'un débit de tabac au-delà du 10 octobre 2024 ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes les dispositions pour maintenir les commerces de proximité sur le territoire communal et les voir prospérer au fil des ans ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE :

- de mettre à la disposition** de M. et Mme Jacky MONTMEAU le local sis 4 Rue du Fournil, cadastré section C, n°1336, d'une surface de 222 m², consacré exclusivement à l'exploitation de leur commerce d'alimentation générale, jeux de la Française des Jeux, presse, loto, dépôt de pain, dépôt de gaz et gérance d'un débit de tabac ;
- de consentir** ladite occupation par un bail commercial d'une durée de 9 années entières et consécutives, qui commenceront à courir le dix octobre deux mille vingt-quatre pour s'achever le neuf octobre deux mille trente-trois. Toutefois, M. et Mme Jacky MONTMEAU auront faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale.
- de fixer** le loyer mensuel à **715,54 € ht.**, révisable à l'expiration de chaque période triennale. Les consommations d'eau, d'électricité, de redevance d'enlèvement des ordures ménagères, impôts fonciers et divers sont à la charge de M. et Mme Jacky MONTMEAU.
- d'inscrire** la recette à l'article 752 "Revenu des immeubles" de la section de fonctionnement - exercice budgétaire en cours.
- d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision, en particulier le bail commercial conclue entre la commune et M. et Mme Jacky MONTMEAU.

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 25/04/2024.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le 25/04/2024.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Vanessa BILLAUD

Secrétaire de séance

François SERVENT
Maire

